

SOCIETE COMMERCIALE

FUSION AVEC CREATION D'UNE NOUVELLE SOCIETE : FORMALITES POUR LES SOCIETES FUSIONNANTES

- Formulaire **M4** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- Extrait d'immatriculation au R.C.S. (le plus récent que vous ayez)
- 1 exemplaire **enregistré par les services fiscaux** et signé en original du procès verbal de l'assemblée générale approuvant le traité de fusion
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de fusion ou attestation de sa parution

N.B : La fusion dispense des formalités de dissolution et clôture, et entraîne automatiquement la radiation au R.C.S.

COUT DE LA FORMALITE

- Chèque de 13.93 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)